



Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

Nom de l'établissement :	ORECO
Adresse de l'établissement :	Avenue des Torulas 16100 MERPINS
Activité de l'établissement :	La société ORECO (ORGANISATION ÉCONOMIQUE DU COGNAC), exerce une activité ayant pour objet de concourir, par tous les moyens appropriés, au vieillissement et au maintien de la qualité des eaux de vie et est soumise au statut des magasins généraux agréés par l'État.
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :	Non concerné
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	Les scénarios d'accidents potentiels retenus sont : <ul style="list-style-type: none">• Phénomène dangereux n°1 : l'incendie d'un chai d'eaux-de-vie,• Phénomène dangereux n°1b : l'incendie au niveau d'une cuve inox,• Phénomène dangereux n°1c : l'explosion au niveau d'une cuve inox,• Phénomène dangereux n°2 : l'explosion d'une citerne en cours de chargement ou déchargement,• Phénomène dangereux n°2b : l'incendie d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage,• Phénomène dangereux n°2c : l'explosion d'une cuve inox,• Phénomène dangereux n°3 : épandage de produit polluant.
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire	Les différents scénarios retenus pour ORECO sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">• Incendie dans un chai• Incendie d'un camion-citerne sur l'aire de dépotage• Explosion du ciel gazeux d'un camion-citerne

face :

- Explosion d'une cuve inox

Des mesures de prévention et de protection sont en place sur le site pour maîtriser les dangers afférents à ces accidents potentiels.

ORECO a mis en place en 2009 un Plan d'Opération Interne. A ce titre, l'organisation générale pour l'alerte, les procédures de conduite et les exercices incendie sont définis et organisés.

Enfin, un système de management de la sécurité a été mis en place, les principales consignes qui en découlent sont les suivantes :

- consignes générales d'incendie,
- consignes particulières de sécurité,
- L'accès au site est strictement contrôlé
- Un système de gestion de la sécurité est mis en place
- Des barrières de sécurité techniques et organisationnelles sont en place
- Les salariés sont formés aux risques
- Des procédures d'urgence sont en place